

Bachelier : éducateur spécialisé en accompagnement psycho-éducatif

HELHa Gosselies Rue de l'hôtel Saint-Jacques 4 6041 GOSSELIES

Tél : +32 (0) 71 35 29 34

Fax : +32 (0) 71 35 41 28

Mail : edu-gosselies@helha.be

1. Identification de l'Unité d'Enseignement

UE 110 Ecrits professionnels et Maîtrise de la langue 1			
Code	PESP1B10	Caractère	Obligatoire
Bloc	1B	Quadrimestre(s)	Q1Q2
Crédits ECTS	4 C	Volume horaire	45 h
Coordonnées des responsables et des intervenants dans l'UE	Manon MESPLOMB (manon.mesplomb@helha.be) Valérie WIELS (valerie.wiels@helha.be) Manon LEPOIVRE (manon.lepoivre@helha.be)		
Coefficient de pondération	40		
Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification	bachelier / niveau 6 du CFC		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

L'UE vise à faire prendre conscience aux étudiants de l'importance de la place des écrits dans la vie de l'éducateur spécialisé et à leur permettre de les rédiger de la façon la plus adéquate possible.

Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

Compétence 1 **Communiquer : traduire en mots les situations vécues et les actions éducatives pour les partager et y réfléchir avec sens critique.**

- 1.1 Mettre des mots utiles et éclairants sur son expérience professionnelle pour l'analyser, la synthétiser et la partager avec d'autres.
- 1.2 Assumer une fonction d'interface entre les bénéficiaires, les autres professionnels et la société.
- 1.6 Utiliser les différents registres d'écrits et de communication professionnels.

Compétence 4 **S'approprier des outils d'analyse pour comprendre les réalités rencontrées et construire des interventions adéquates.**

- 4.6 Développer et utiliser des outils méthodologiques.

Acquis d'apprentissage visés

Au terme de l'UE, l'étudiant sera capable de rédiger adéquatement (fond et forme) des écrits professionnels en lien avec la pratique et les règles du métier

Liens avec d'autres UE

Prérequis pour cette UE : aucun

Corequis pour cette UE : aucun

3. Description des activités d'apprentissage

Cette unité d'enseignement comprend l(es) activité(s) d'apprentissage suivante(s) :

PESP1B10A	Techniques des écrits professionnels	30 h / 2 C
PESP1B10B	Maîtrise de la langue orale et écrite	15 h / 2 C

Contenu

TEP :

- Une pratique des écrits de terrain : la lettre, le CV, le mail, le compte-rendu de l'observation d'une situation socio-éducative, les écrits professionnels en institution, le jargon professionnel.
- Une méthodologie de la recherche documentaire ainsi que les normes bibliographiques APA.

MLF :

- Révisions orthographiques et grammaticales, sous forme d'explications, de réflexions, d'exercices divers, d'activités interactives et/ou online, de rédactions personnelles, de travail à domicile, etc.

Démarches d'apprentissage

Afin de favoriser les apprentissages professionnels, le dispositif pédagogique présente un ancrage particulier dans la pratique de l'éducateur spécialisé.

Les étudiants sont acteurs de leurs apprentissages et progressent dans la construction de leurs référentiels de manière autonome.

Les enseignantes accompagnent les étudiants dans leurs démarches et les guident dans leurs choix et actions face aux difficultés rencontrées. Elles encouragent la réflexivité et la création de remédiations adaptées au cas par cas (autoévaluations & remédiations personnalisées). Elles proposent des exercices techniques de rédaction et de mises en situation professionnelle d'écriture.

La matière est présentée en classe (ou en ligne) et est accompagnée de divers exercices d'appropriation. Des temps de rédaction collective peuvent être organisés avec autocorrection.

Des exercices en ligne et à domicile ainsi que la création de cahier et référents personnels sont aussi proposés afin de permettre aux étudiants de s'approprier pleinement les éléments des cours.

Dispositifs d'aide à la réussite

Des temps de feed back individuels et collectifs sont prévus tout au long des cours.

Nombreux exercices pratiques avec possibilité de recevoir des explications supplémentaires sur simple demande.

Outils d'autocorrection

Ceci met donc l'accent sur l'importance de la présence et de la participation active de l'étudiant lors des séances de cours.

Sources et références

Rouzel, J. (2005). La pratique des écrits professionnels en éducation spécialisée. Méthode et cas concrets. Dunod.

Crognier, P. (2017). Précis d'écriture en travail social. Se former aux écrits professionnels (3^e éd.). ESF Editeur.

Laprie, B., Minana, B. (2010). Les écrits professionnels en pratique. Guide à l'usage des travailleurs sociaux. ESF éditeur.

Les ressources sont disponibles au centre de documentation de la HELHa.

Supports en ligne

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :

Sur la plateforme Connect'ED sont accessibles et téléchargeables les différents documents de référence pour les cours, les liens vidéos, les consignes d'exercices formatifs et consignes pour l'évaluation ainsi que de multiples extraits d'écrits professionnels issus du terrain.

4. Modalités d'évaluation

Principe

L'évaluation correspond à une production journalière organisée en deux épreuves. Chaque épreuve concernera conjointement les deux activités d'apprentissage de l'UE et prendra la forme d'interrogations réalisées en classe.

La première épreuve aura lieu en décembre, fin du Q1, et consistera en la production d'écrits professionnels. Cette épreuve représente 30 % de la note finale.

Conformément au décret, l'étudiant qui présente un échec dans l'évaluation partiel du Q1, pourra représenter cette épreuve, en mai, à la fin du Q2.

La seconde épreuve aura lieu en mai, fin du Q2, et consistera également en la production d'écrits professionnels.

La note finale est constituée de 6 points sur 20 pour l'épreuve du Q1 et de 14 points sur 20 pour celle du Q2.

Pour valider l'Unité d'Enseignement, les deux épreuves doivent être réussies à hauteur de minimum 50% chacune.

Si l'une des deux épreuves n'est pas réussie, la cote de 7/20 sera appliquée.

L'étudiant devra alors présenter au Q3 l'épreuve non réussie qui prend la forme d'un examen écrit. Dans ce cas, les points de l'épreuve réussie seront maintenus et reportés au Q3, avec le même pourcentage pour chacune des

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière	Int	30	Int	70		
Période d'évaluation					Exe	100

Int = Interrogation(s), Exe = Examen écrit

Dispositions complémentaires

Néant

5. Cohérence pédagogique

Les différentes AA de cette UE concourent ensemble à l'acquisition des compétences travaillées au sein de l'UE.

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 66 du règlement général des études 2023-2024).